

**ASSEMBLÉE NATIONALE**20 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1378

présenté par  
M. Barrot et M. Lescure

---

**ARTICLE 27 SEXIES**

Rédiger ainsi l'alinéa 15 :

« 5° Mettre en garde, d'une part, les prêteurs sur les risques liés au financement participatif de projet ou de raison d'être de société, notamment les risques de défaillance de l'emprunteur, et, d'autre part, les porteurs de projets ou de raisons d'être de société sur les risques d'un endettement excessif ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.